COMMISSION RSE MEDEF NC DU 19 JANVIER 2022











- 1- Les missions de l'Adie
- 2- L'Adie, au service des entreprises
 - 3- Le régime du mécénat
 - 4- Ils nous font confiance



1- Les missions de l'Adie

2- L'Adie, au service des entreprises

3- Le régime du mécénat

4- Ils nous font confiance

https://www.youtube.com/watch?v=QuPW07V9L3k

Entreprendre, c'est possible!

L'Adie est l'association solidaire qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

QUELQUES CHIFFRES

28 & 90

Salariés bénévoles motivés

14

Agences fixes et mobiles

4 416

Entrepreneurs en cours d'accompagnement

1,52 Mds Encours de microcrédits







15 053

MICROCRÉDITS OCTROYÉS DEPUIS 2000









2- L'Adie, au service des entreprises

3- Le régime du mécénat

4- Ils nous font confiance

 Externaliser un service ou Accompagner le départ d'un salarié

 Contribuer à la mobilité d'un salarié

 Répondre à des besoins spécifiques



 Améliorer l'engagement des salariés grâce au Mécénat de compétence

 Faciliter l'accès aux produits et services de l'entreprise (Bons Plans) Renforcer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)









 Développement économique Pays (tribus, quartiers, etc.) Lutte contre les violences faites aux femmes (44% du public Adie) grâce à l'émancipation économique

 Insertion des jeunes et la lutte contre les incivilités

RSE

 Promotion de l'esprit pionnier / d'entreprise

 Promotion de secteurs soutenables et à fort potentiel : agroécologie, écotourisme, artisanat d'art, etc.

• Etc. Etc.









- 1- Les missions de l'Adie
- 2- L'Adie, au service des entreprises
 - 3- Le régime du mécénat
 - 4- Ils nous font confiance





L'ADIE EST ELIGIBLE AU REGIME FISCAL DU MECENAT

Qui peut faire un don?

- Les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles relèvent d'un régime réel d'imposition.
- Les particuliers.

Quel est le montant du crédit d'impôt ?

- Pour les entreprises : 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.
- Pour les particuliers : 75% du montant du don dans la limite de 15% du revenu net global annuel imposable.

Quel est le formalisme?

 L'Adie transmet un reçu fiscal à l'entreprise au titre du ou des paiements opérés dans l'année civile, que l'entreprise joint à sa déclaration auprès des services fiscaux.

Quelle promotion possible du partenariat?

- Le régime du mécénat n'est pas du sponsoring, il permet toutefois de communiquer largement :
 - Communiqué de presse, stickage véhicule, rapport d'activité de l'Adie, remise de prix, inauguration, newsletter, réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn), etc.







- 1- Les missions de l'Adie
- 2- L'Adie, au service des entreprises
 - 3- Le régime du mécénat
 - 4- IIs nous font confiance



MERCI AUX PARTENAIRES

DE L'ADIE!











ASSEMBLEE TERRITORIALE























CALEDONIENNE DE BANQUE

















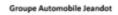
































MERCI!









